

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE SITE
INTRANET DE LA COMMUNE
LE 30/05/2024



**Règlementant provisoirement la circulation et le stationnement
Travaux rue d'Achenheim
Entre le 05/06/2024 et le 14/06/2024**

Le Maire de la ville de Holtzheim

| | |
|----|--|
| VU | l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales |
| VU | l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales |
| VU | les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales |
| VU | l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur |
| VU | La demande de monsieur Vincent Schoettel du service Voies publiques de l'EMS. |

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement et la circulation durant la remise en état des trottoirs par l'entreprise Jean Lefebvre.

ARRETE

- Article 1^{er}** Le stationnement des véhicules est interdit qualifié gênant au droit du chantier Rue d'Achenheim
Entre le 5 juin 2024 et le 14 juin 2024 pendant la journée.
- Article 2** La chaussée sera rétrécie durant les interventions, la circulation sera alternée par feux tricolores.
- Article 3** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'EMS et l'entreprise Jean Lefebvre. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 4** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Service Voies Publiques de l'EMS, Monsieur Vincent Schoettel
- Entreprise Jean Lefebvre, Monsieur Lionel Burkardt
- CTS

Holtzheim le 29 mai 2024
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

